

PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme BISSUEL Victoire, Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, M. DELAYE Michel, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M. GUILLEMOT Olivier, M. LAURENT Benoît, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric, Mme RONDEPIERRE Amandine - Mme SAUTET Christine, secrétaire de mairie

Nombre des Conseillers en exercice : 11 présents : 11 votants : 11 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022, il est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site internet de la commune Machézal.fr et à disposition au secrétariat de mairie

Ordre du jour de la séance :

1. Tarif redevance assainissement pour 2023
2. Rapport sur le prix et la qualité de service pour l'assainissement 2021 (RPQS)
3. Nettoyage clocher
4. Acquisition barrières
5. Régularisation convention centre de gestion service santé au travail
6. Décisions modificatives

Questions diverses

1. Tarif redevance assainissement pour 2023

Un tableau de synthèse retraçant l'évolution des tarifs des variables assainissement depuis 2018 est distribué aux membres du conseil.

Mme FOURNEL rappelle que depuis 2018, chaque année, il a été décidé d'appliquer des augmentations modérées sur la part fixe de contribution, sur la consommation au m³ et sur le forfait annuel non abonné. Depuis 2018, en revanche, le coût d'un nouveau branchement est stable à 1401€. Elle invite les conseillers à se positionner sur les tarifs à définir pour 2023, en tenant compte du contexte général d'augmentation des prix, du fait que les travaux de la station d'épuration devraient débuter en 2023 également. Après discussion, Mme FOURNEL propose de rester sur la même proportion d'augmentation que les années précédentes, à savoir 2€ pour la part fixe, ce qui la porte à 79€, 0.02€ pour chaque m³ qui porte la part consommation à 1.02€ par m³, 5€ pour le forfait non abonné, ce qui le porte à 125€ et de rester à 1401€ pour un nouveau branchement. Elle procède au vote de cette proposition :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Rapport sur le prix et la qualité de service pour l'assainissement 2021 (RPQS)

Le document a été transmis en amont de la réunion aux membres du conseil municipal. Mme FOURNEL explique que ce document essentiellement statistique est obligatoire mais peu significatif pour les petites communes. Après avoir demandé si quelqu'un a des questions ou remarques, Mme FOURNEL procède au vote pour approuver ce rapport

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Nettoyage clocher

Le clocher de l'église étant envahi par des volatiles et très sale, Mme FOURNEL a contacté l'entreprise TSC de Coutouvre, entreprise spécialisée dans les travaux de nettoyage de bâtiments, qui était intervenue à St Just la Pendue. M CHERBLANC explique que le gérant de TSC, M Macel, est venu faire un état des lieux et fait la proposition suivante : remettre les protections et grilles anti intrusions, remettre des filets à l'intérieur du clocher, laisser la partie la plus haute accessible aux oiseaux et en faire une sorte de pigeonnier en posant une séparation avec une trappe d'accès par le bas pour nettoyage régulier par l'agent communal, sécurisation de la montée au clocher. L'entreprise propose également de faire vérifier par des cordistes l'état de la toiture en accédant par le dessus de la nef. La prestation est proposée au tarif de 1000€HT / 1200€ TTC pour une journée d'intervention.

Mme FOURNEL demande au conseil municipal de voter pour l'autoriser à valider ce devis

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Acquisition barrières

Mme FOURNEL explique que pour chaque manifestation dans le village pour lesquelles un arrêté de restriction de circulation est pris, il est nécessaire de réserver des barrières galvanisées à la Copler pour barrer les routes. L'agent communal doit aller les chercher à l'Hôpital sur Rhins puis les ramener, cette mise à disposition coûte 1€ par barrière et un certain temps de travail rémunéré. Du coup, M CHERBLANC prend la parole et présente un devis établi par l'entreprise Batterie Matériel 42 pour l'acquisition de 10 barrières de 2 mètres pour un montant de 635€ HT / 762€ TTC. Ces barrières seraient stockées sur la commune, mises à disposition des associations locales, éventuellement des communes de Chirassimont et Fourneaux si besoin avec le système de mutualisation et de décompte de points, et utilisées pour les travaux et autres besoins sur la commune.

Mme FOURNEL propose aux membres du conseil de se prononcer au sujet de l'acquisition de ce matériel selon le devis présenté

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Cette décision implique une décision modificative budgétaire qui sera abordée au point n°6

5. Régularisation convention centre de gestion service santé au travail

Lors de la séance du 21 avril 2022, les membres du conseil municipal ont autorisé Mme FOURNEL à signer une convention avec le centre de gestion choisi comme structure de santé au travail pour les agents communaux. Le centre de gestion a contacté la commune car le document présenté alors qui indiquait un tarif de cotisation de 94€ par personne n'était pas actualisé, le tarif 2022 est de 95€ par agent. L'organisme demande à Mme FOURNEL de signer le document actualisé à 95€ par agent.

Mme FOURNEL demande donc de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Décisions modificatives

Pour faire suite à la délibération n°4, Mme FOURNEL propose d'enlever du compte 2313 aménagement logement, opération 115, la somme de 762€ TTC pour créditer du même montant le compte 2188 Autres Immobilisations Corporelles pour financer l'acquisition des barrières.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL indique qu'il est nécessaire également de délibérer au sujet de l'amortissement des travaux d'éclairage publique : elle propose :

- 023 virement section d'investissement -268,46 €
- 021 virement section de fonctionnement - 268,46 €
- 6811 dotation aux amortissements -268.46 €
- 28041582 autres groupements bat.inst -268,46 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Lors de la séance du 7 juillet 2022, une décision modificative du budget a été prise concernant l'acquisition des ressources numériques pour l'école. La Trésorerie demande à ce que la délibération reprenne le numéro d'opération. Il est proposé l'opération suivante :

- +620€ au compte 2315 Installations, matériels et outillages
- 620€ au compte voirie 2315 opération 57

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Mme FOURNEL souhaite faire un point sur la situation des agents communaux et invite les membres du conseil qui le souhaitent à y participer. Elle précise que Mme FOURNIER de Chirassimont a été recrutée à la rentrée scolaire. Mme RONDEPIERRE demande ses fonctions. Mme FOURNEL répond qu'elle assure la surveillance du 2ème point de restauration des enfants de la cantine et le ménage de la salle classe. La date du 4 octobre est retenue pour une réunion. Mme CHAMBOST demande à avoir pour ce jour-là un document synthétique sur les différents contrats des agents communaux.
- Mme FOURNEL informe que différents architectes ont été contactés pour faire une proposition d'honoraires pour le dossier aménagement du terrain derrière la mairie. Il leur a été demandé de se positionner avant le 15 octobre, une réunion de travail à ce sujet est ouverte aux membres du conseil qui le souhaitent est fixée au 26 octobre.
- La date du 3 novembre est fixée pour le prochain conseil
- Mme FOURNEL propose de réunir la commission finances le 11 octobre pour faire un point sur le budget
- Mme CHAMBOST fait le résumé de la réunion CLECT à laquelle elle a assisté
- Mme FOURNEL fait le résumé du dernier conseil communautaire
- Mme CHAMBOST demande où en est l'achat des terrains pour la station d'épuration : la famille LEYDIER a signé un accord de principe, la vente du terrain réellement utilisé ne se fera qu'une fois le projet réalisé et la vente avec la famille GIRAUD n'est pas encore réalisée, cette famille ayant beaucoup de choses à gérer et avec les vacances, la vente aura lieu à l'automne. Les différents dossiers préalables à la version finale du projet sont en cours (études caméra, compensations de zones humides...), la consultation des entreprises devrait avoir lieu d'ici la fin d'année.
- De nombreux problèmes dans la distribution du courrier par La Poste ont été recensés ces dernières semaines sur la commune, Mme FOURNEL indique que l'employée avec laquelle il y a eu a priori quelques erreurs ne travaille plus à La Poste.
- Mme CHAMBOST demande si il y a du nouveau sur le projet Eoliennes, Mme FOURNEL informe que le préfet n'a pas encore rendu son avis, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable quant à lui mais la décision ultime appartient au Préfet. Une des éoliennes ne pourra pas être installée sur Machézal, une autre devra être un peu décalée si le projet aboutit, la société porteuse du projet avait demandé à l'équipe municipale de réfléchir sur d'éventuelles compensations, elle n'a pas fait de relance pour le moment.

Mme BISSUEL quitte la réunion

- M. CHERBLANC annonce des retours positifs de la population sur l'aménagement des places de parking dans le vieux bourg, l'entreprise Blein a fait une ristourne de 441.84€ TTC sur le devis de 7317.12€ TTC car elle a utilisé moins de matière que prévu, M CHERBLANC tient à souligner ce geste
- M CHERBLANC demande si l'équipe est toujours d'accord pour l'installation de l'ancienne cabine téléphonique comme "boîte à livre" place de la mairie, l'installation se fera dans les semaines à venir
- M CHERBLANC indique que l'entreprise Pontille a effectué les travaux de réfection des chemins prévus pour cette année 2022. Pour l'année 2023, il propose de voir avec Chirassimont pour refaire le chemin mitoyen des Champs sur 500 mètres environ, la commune de Chirassimont fait faire 2 devis, celle de Machézal également à 2 autres entreprises pour comparaisons.
M CHERBLANC propose également de prévoir de goudronner le chemin du Marché : il a rencontré le riverain concerné M PACHOUX, qui détient un stock de rabotage. La proposition est la suivante : M PACHOUX fournit le rabotage, la commune le fait étaler et tasser et, l'année d'après, la commune fait un revêtement bicouche. Le chiffrage estimé par l'entreprise PONTILLE serait de 5560€ HT pour étaler et 5400€ HT pour le revêtement l'année suivante. Mme FOURNEL et M PION reprennent l'historique de ce chemin qui a été ouvert par la commune il y a quelques années pour accéder à la maison qui était un gîte au départ. Il avait alors été convenu avec le propriétaire de fournir un chemin carrossable, sans obligatoirement le goudronner. Mme CHAMBOST demande quel avait été le coût de ce chemin. M PION répond qu'il était de l'ordre de 28000€ de mémoire. Après débat, il est convenu de réfléchir et de se rendre sur place, une réunion voirie est fixée au 1er octobre.
- M CHERBLANC a été contacté par M AUBRY, habitant de Machézal qui travaille à la Fédération des Chasseurs de la Loire qui lui a indiqué une campagne de fourniture gratuite d'arbres (les planter serait à la charge de la commune). Mme FOURNEL se pose la question : une commune est-elle éligible à ce programme ? Il convient d'approfondir la question et en cas d'éligibilité, des arbres pourraient peut-être être plantés autour de la future station d'épuration et à d'autres endroits à réfléchir.
- Mme PAIN fait un retour d'une réunion commission bâtiments qui a eu lieu le 10 septembre : des devis vont être demandés pour refaire les peintures de certaines boiseries sur les bâtiments communaux (collectifs et locations) route de Chirassimont et salle d'animation. Un devis a été demandé à l'entreprise MAT METAL pour déplacer les gonds du portail de l'ancienne cour d'école vers le local technique afin qu'il s'ouvre contre le mur et faire repeindre ce portail en métal. Également, sur le logement de l'ancienne cure en projet de réfection, l'idée de faire une entrée du logement dans le hall commun aux autres locataires est étudiée pour ainsi pouvoir faire 2 chambres. La commission réfléchit aussi à rénover d'abord les fenêtres et volets du bâtiment avant de rénover ce logement, pour procéder par ordre et dans un contexte de crise énergétique dans lequel des subventions pourraient être sollicitées.
- A la demande des membres de la commission bâtiments, Mme PAIN annonce le montant de l'aménagement du logement type T4 de la maison Barbeys : le montant total des travaux est de 52442.90€ TTC, soit 595.94€ m². Ce montant ne tient pas compte d'une partie des travaux qui avaient été englobés avec ceux du bâtiment en général (fenêtres et volets, une partie de la plomberie, etc...). Mme CHAMBOST et M CHERBLANC demandent si une copie des factures leur a été préparée, Mme PAIN indique que non mais ils peuvent les consulter en mairie.

La séance est levée à 22H45

Le Maire
Béatrice FOURNEL



Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST

